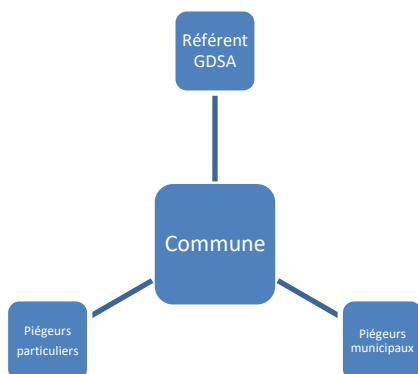




GDSA22

Organisation et méthodologie pour créer une communauté de piégeurs

La commune est obligatoirement le porteur du projet.



Les acteurs ont tous un rôle bien défini :

Réfèrent GDSA :

Animation des réunions (présentation du projet, lancement et clôture)

Formation des piégeurs

Déclenchement et clôture de la campagne

Suivi des piégeurs et conseils tout au long de la campagne

Exploitation des fiches de comptage et restitution à la communauté

La Commune :

Signe la convention de partenariat avec le GDSA

Fourni les adresses anonymisée des nids détruits.

Assure la logistique des réunions (locaux, publicité, presse).

Centralise la récupération des données de piégeage.

Finance l'achat des pièges et appâts.

Collecte les pièges à la fin de la campagne.

Les piégeurs :

Signature de la fiche d'engagement (pour les particuliers).

Recueillent les données de piégeage

Restituent les pièges en fin de campagne

DEROULEMENT D'UNE CAMPAGNE DE PIEGEAGE

Etape 1

Présentation du projet par le référent GDSA aux élus de la collectivité, avec l'aide du GDSA si besoin.

Détermination des moyens et de la stratégie de piégeage (domaine privé et/ou public). Contrepartie pour les particuliers aidés à la destruction de s'engager à piéger l'année suivante.

Etape 2

Réunion publique pour présenter le projet aux particuliers et inscription des volontaires piégeurs.

Il sera présenté à cette occasion une carte géolocalisant les destructions de nids sur la commune avec l'outil Géoportail. Les piégeurs seront à leur tour géolocalisés sur cette même carte afin d'organiser un maillage efficace.

Etape 3

Réunion des piégeurs volontaires et mise à disposition de pièges sélectifs non mouillants et le l'attractif permettant de couvrir une période de piégeage de 6 semaines.

Signature de la fiche d'engagement du piégeur en deux exemplaires (la commune conservera un exemplaire)

Formation des piégeurs par le référent GDSA.

Etape 4

Suivi de la campagne par envoi d'informations au référent communal.

Etape 5

Le référent GDSA informr le référent communal de l'arrêt de la campagne et les pièges seront restitués par les piégeurs volontaires à la commune. Après la clôture de la campagne de piégeage, retour des données bilan de campagne au GDSA.